

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi sept mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : Jeudi 29 février 2024

Etaient présents :

M.	LECOURIEUX	Eddie	Maire	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	M.	TOFILI	Raphaël	Conseiller municipal
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M.	RIVIERE	Elizabeth	4 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
M.	BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
Mme	FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M.	SAO	Pétélo	Conseiller municipal

Représentés :

Mme Elodie FERRALI (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Marguerite FILIMOHAAU)
Mme Nadine JALABERT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Raphaël TOFILI)
M. Georges TARAHAU (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	28
Nombre de votants	:	35

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN est désigné secrétaire de séance.

Contre :

Groupe « Générations Mont-Dore » : Mme Ivy POIA, Mme Laure MOREAU, Mme Nina JULIÉ, M. Mickael LELONG, M. Frédéric PARENT.

Abstention :

Liste « Tous pour notre Mont-Dore » : M. Petelo SAO.

DELIBERATION N° 10 /24/IIIAPPROUVANT LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES
DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 07 mars 2024,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la note explicative de synthèse n°03/2024 du 29 février 2024,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 22 février 2024, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Le budget primitif annexe ordures ménagères de la Ville du Mont-Dore pour l'exercice 2024, tel que présenté dans les documents joints en annexe, est adopté et arrêté par chapitre comme ci-dessous :

Section de fonctionnement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2024
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	350 000 000
77	Produits exceptionnels	11 000 000
Total		368 500 000

Section de fonctionnement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2024
002	Déficit d'exploitation reporté	11 104 380
011	Charges à caractères général	329 185 000
012	Charges de personnel	13 850 000
023	Virement à la section d'investissement	6 410 438
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182
67	Charges exceptionnelles	1 000 000
68	Dotations aux provisions	1 000 000
Total		368 500 000

Section d'investissement-RECETTES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2024
001	Excédent d'investissement reporté	2 548 006
021	Virement de la section d'exploitation	6 410 438
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 950 182
Total		14 908 626

Section d'investissement-DEPENSES

Chap.	Intitulés	Budget Primitif 2024
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500 000
I - Total des opérations non-individualisées		7 500 000
10416	OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	2 600 000
13721	OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	4 808 626
II - Total des opérations individualisées		7 408 626
RESTES A REALISER		-
Total (I + II + RAR)		14 908 626

Article 2 : Est autorisé le versement des charges réelles du chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour l'année 2024 à la somme de 1 000 000 FCFP se répartissant comme suit :

Article	Intitulé	Budget primitif 2024
673	Titres annulés	1 000 000
Total du chapitre 67		1 000 000

Article 3 : Est autorisée la constitution de provisions pour dépréciation des actifs circulant chapitre 68 « Dotations aux provisions » pour la somme de 1 000 000 FCFP.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée sous format électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 07 MARS 2024

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,


Jean-Jacques AFCHAIN

Le Maire,


Eddie LECOURIEUX



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20240307-10-24-III-DE
Date de télétransmission : 11/03/2024
Date de réception préfecture : 11/03/2024